

# Historique

Dernière mise à jour : 02-05-2021

Rapport Moral d'Activités 2007

Programme d'activités 2012 - 2013

L'Acte fondateur : La suppression des sacs plastiques de caisse.

L'association CoLLeCT-IF, à La Ciotat, est à l'initiative en France de la démarche continentale pour la suppression des sacs plastiques de caisse. Leur méthode essentiellement basée sur la sensibilisation a clairement porté ses fruits. Elle s'est traduite par un vote à l'Assemblée Nationale le 11 octobre 2005, qui interdit la commercialisation et la distribution des sacs plastiques de caisse au 01 janvier 2010 alors qu'un amendement d'orientation agricole est voté pour développer et encourager la recherche sur les matières 100% biodégradables.

Alors qu'on les fabrique en une seconde et qu'ils sont utilisés en moyenne 20 minutes, les sacs plastiques seront soit incinérés soit dispersés dans la nature où il leur faudra jusqu'à 400 ans pour se dégrader et 1200 ans en mer selon leurs épaisseurs !

En France,

17 milliards de sacs plastiques sont distribués chaque année, ce qui représente

80 000 tonnes de déchets à traiter.

60% ne sont pas traités.

Véritables fléaux pour la faune et la flore, notamment en milieu marin, le sac plastique produit au moins trois types de pollutions : visuelle, de l'air et du milieu marin. Pollution de l'air car l'incinération d'un sac plastique dégage des substances toxiques comme la dioxine. Pollution du milieu marin puisque selon l'Ifremer, 122 millions de sacs plastiques souillent nos 5000 kilomètres de côtes. Outre ces pollutions, les sacs plastiques représentent un danger pour les grands organismes marins (tortues, cétacés, thons...) en provoquant leur étouffement ou leur étranglement lorsqu'ils les absorbent. Chaque année, il tue 1 million d'oiseaux de mer et 100000 mammifères marins, estime l'Ifremer. Ils modifient aussi l'écosystème marin en empêchant la pénétration de la lumière dans l'eau et gênent le développement des micro-organismes.

Adhésion à la Charte d'engagements de CoLLeCT-IF

Face à ce constat, l'association CoLLeCT-IF a décidé de réagir concrètement.

Tout a commencé en mai 2004, un peu par hasard. Alain MATESI et ses amis, passionnés de voile, en ont assez de devoir slalomer entre les sacs plastiques échappés du marché forain du dimanche matin du Port-Vieux de La Ciotat lorsqu'ils vont en mer. Ils décident donc d'écouter aux directeurs des grandes surfaces de la ville pour leur demander de supprimer les sacs plastiques aux caisses. Ils se rendent d'abord au Carrefour local pour les inciter à changer d'attitude et obtiennent du grand magasin la possibilité de procéder à un test. Ainsi durant 4 semaines, outre des signalétiques incitatives mises en place dans le magasin, certaines caisses ont été transformées en caisses « vertes » : plus aucun sac plastique, juste des sacs réutilisables échangeables à vie mis à la disposition des clients.

Le test a été plutôt concluant puisque le magasin est passé de 300 000 sacs/semaine à 100 000 en 4 semaines,

66% de diminution ! De plus, 78% des clients interrogés étaient favorables à la généralisation du test et à la suppression des sacs plastiques. Suite à ce test, l'affaire prend de l'importance, fait du bruit et reçoit le soutien des pouvoirs publics et de la fédération du commerce et de la distribution. Dans toute la France et sur les conseils de CoLLeCT-IF, les représentants des enseignes de la grande distribution et les institutions politiques signent des chartes "Zéro sac plastique" aux caisses des grandes enseignes. " Nous avons sensibilisé quant à nous les différents acteurs, sans agressivité. On s'est inscrit dans une incitation, une stratégie gagnant-gagnant avec les magasins ! " Notre méthode est reconnue sur le plan national par les résultats obtenus

## Adhésion à la Charte d'engagements de CoLLeCt-IF

« Nous, Citadens, Eco-citoyens, Responsables de notre environnement, considérant le grand fléau quotidien, spécialement la prolifération et la pollution engendrée de la distribution gratuite et massive des sacs en plastique non biodégradables et des conséquences néfastes et irréversibles sur la santé, l'impact direct sur la qualité vitale de l'air et de la flore particulièrement aquatiques, soutenons, l'initiative de « CoLLeCt-IF », de la Charte d'engagements qui vise à inscrire dans le comportement, les principes qui doivent inspirer l'action des autorités publiques et privées en matière d'environnement, en particulier le principe de précaution, et les droits et obligations des enseignes de la grande distribution et des citoyens. Ces droits comportent notamment le droit de vivre dans un environnement qualitatif, qui ne mette pas en péril la santé de tout organisme vivant et le droit d'influencer positivement, par la constitution de cercles de réflexions, la politique municipale de notre environnement.

Nous considérons également que l'affirmation de ces principes, droits et obligations, doit stimuler, une mobilisation de la créativité des idées de services civiques municipaux, un accompagnement dans l'éducation environnementale auprès nos enfants et un changement du comportement et des mentalités au service de la réduction de la pression humaine sur les systèmes écologiques et les ressources communes.

Pour faciliter le passage à une action claire et responsable de la part de tous et de chacun, notre ville doit renforcer les informations et les connaissances dans le domaine de l'environnement et garantir leur accès pour le grand public. Elle doit mettre au cœur de la préparation des politiques de prévention et de précaution, l'organisation rigoureuse du dialogue public et d'une concertation collective compétente, pluraliste, transparente et indépendante sur les grands risques collectifs.

La responsabilité historique de notre génération et de notre ville dans la promotion d'un développement durable sous des intérêts des générations futures s'appuie sur trois éléments :

- La contribution de notre municipalité à écouter les concitoyens, surveiller l'application des mesures environnementales, communiquer et sensibiliser auprès de l'opinion publique
- Le changement de comportement civique au quotidien par une prise de conscience collective.

- La collaboration active et éducative des principaux acteurs économiques des enseignes de la grande distribution.

Cette responsabilité rend ilégitime le choix de proclamer des droits et des devoirs en matière d'environnement au sein d'un socle des valeurs fondatrices de notre ville, de notre nation et de notre République. »

Alain MATESI  
Président Fondateur de CoLLeCt-IF